

## Ville de **PINCOURT**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 9 octobre 2007**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

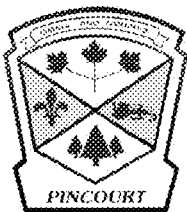
Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon et Michel Pratte

Absences motivées : Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté et M. le conseiller Jim Miron

Sont aussi présents: M<sup>me</sup> Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

- |             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2007-10-337 | <p>SUJET: <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2007</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller<br/>APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller<br/>ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>À 19 h40, d'ouvrir la séance régulière du mois d'octobre 2007.</p>                                                                                                                                                                                                        |
| 2007-10-338 | <p>SUJET: <u>DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2007</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller<br/>APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller<br/>ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2007, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.</p> |
| 2007-10-339 | <p>SUJET: <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2007</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller<br/>APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller<br/>ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'approuver le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2007.</p>                                                                                                                                                                                     |
| 2007-10-340 | <p>SUJET: <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u></p> <p>Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est</p> <p>PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller<br/>APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller<br/>ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p>                                                                             |



## Ville de **PINCOURT**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2007 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2007-10).

2007-10-341

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de septembre 2007 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2007-10).

2007-10-342

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2007

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de septembre 2007 conformément au Règlement numéro 716.

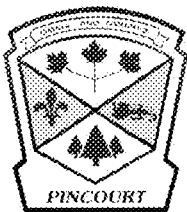
2007-10-343

SUJET: OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT – MANDAT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les représentants nommés officiellement pour siéger au nom du conseil au sein de l'Office municipal d'habitation de Pincourt soient :

- Monsieur André D'Aragon, conseiller
- Monsieur Yvan Cardinal, citoyen de Pincourt



## Ville de **PINCOURT**

2007-10-344

SUJET: DEMANDE D'APPUI DE DÉSIGNATION DE L'ENCLOS PATRIMONIAL SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Considérant la demande d'appui de désignation de l'enclos patrimonial Sainte-Jeanne-de-Chantal de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt demande à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada de faire suite à la demande de désignation transmise par la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, et de lui accorder le statut de lieu désigné.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

2007-10-345

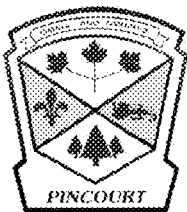
SUJET: APPUI À LA RÉOLUTION CIT-07-09-089 DU CIT LA PRESQU'ÎLE

Considérant les demandes formulées par le CIT dans sa résolution CIT-07-09-089, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer le CIT la Presqu'Île dans ses démarches entreprises auprès de l'AMT et du Ministère des Transports afin de permettre l'utilisation de la grille tarifaire zone 3 pour le territoire desservi par le CIT pour la durée des travaux au pont Galipeault, d'inclure aux moyens de mitigation les frais d'une navette supplémentaire à Ste-Anne-de-Bellevue entre la gare de cette municipalité et le terminus de la STM et que les usagers du CIT puissent utiliser les trains de banlieue avec des titres locaux du CIT la Presqu'Île de la gare d'Hudson, Vaudreuil-Dorion, Terrasse-Vaudreuil/Pincourt et L'Île-Perrot jusqu'à Ste-Anne-de-Bellevue.

Que cette résolution soit transmise au CIT la Presqu'Île, au député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, à la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, ainsi qu'au Ministre du Revenu et Ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Jean-Marc Fournier, au préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Normand Ménard ainsi qu'à son directeur général, monsieur André Boisvert, au président de l'Agence métropolitaine de transport, monsieur Joël Gauthier, à monsieur Robert Olivier, vice-président planification et innovations à l'AMT, à monsieur Claude Martin, directeur du transport terrestre au ministère des transports, à monsieur Bernard Caron, directeur du transport à la Montérégie-ouest et à monsieur Henri Gilbert, directeur du transport à Montréal.



## Ville de **PINCOURT**

2007-10-346

SUJET: DÉPENSE ADDITIONNELLE / AUTOBUS SUPPLÉMENTAIRE /  
CIRCUIT 33

Considérant les retards engendrés pour le circuit numéro 33 par les travaux préparatoires à la reconstruction du pont Galipeault, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'addition d'un autobus pour le circuit numéro 33 à compter de la semaine du 10 septembre 2007, représentant 10 heures pour cette semaine et vingt heures par semaine par la suite, soit du 17 septembre 2007 au 31 décembre 2007 pour une dépense totale de 19 313 \$.

Que cette dépense additionnelle soit autorisée pour la période citée ci-haut jusqu'à ce que le Ministère des Transports statue sur les mesures de mitigation autorisées pendant la reconstruction du pont Galipeault.

Que cette résolution soit transmise au CIT la Presqu'Île, au député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, à la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, ainsi qu'au Ministre du Revenu et Ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Jean-Marc Fournier, au préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Normand Ménard ainsi qu'à son directeur général, monsieur André Boisvert, au président de l'Agence métropolitaine de transport, monsieur Joël Gauthier, à monsieur Robert Olivier, vice-président planification et innovations à l'AMT, à monsieur Claude Martin, directeur du transport terrestre au ministère des transports, à monsieur Bernard Caron, directeur du transport à la Montérégie-ouest et à monsieur Henri Gilbert, directeur du transport à Montréal.

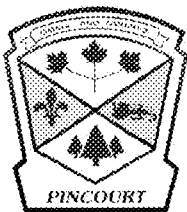
2007-10-347

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

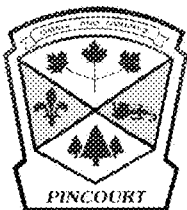
PROPOSÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2007 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



## Ville de **PINCOURT**

- 2007-10-348      **SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE**
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2007-09 tel que préparé par madame Céline Bussières, trésorière.
- 2007-10-349      **SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 21 141 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ RÉSERVÉ POUR FINANCER LE MANDAT « ANALYSE DE CHAUSSÉE »**
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'affecter un montant de 21 141 \$ du surplus réservé pour financer le mandat « Analyse de chaussée ».
- 2007-10-350      **SUJET: ADHÉSION À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ POUR L'ANNÉE 2008**
- Attendu qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après appelée la Mutuelle) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;
- Attendu que l'adhésion à la Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;
- Attendu que la Ville désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle, il est
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que la Ville de Pincourt adopte l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, telle que déposée.
- Que la Ville de Pincourt autorise l'UMQ à signer, pour et en son nom, l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, telle que déposée.
- Que la Ville de Pincourt adopte l'Entente entre l'UMQ et la Ville concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée à l'article 1.



## Ville de **PINCOURT**

Que la Ville de Pincourt adopte le contrat de gestion entre l'Union des Municipalités du Québec et le gestionnaire, au nom de la Ville, aux termes de l'entente à l'article 4.

Que la Ville de Pincourt autorise le maire, ou son représentant autorisé, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la participation de la Ville à la Mutuelle.

2007-10-351 SUJET: APPROBATION DU BUDGET 2007 RÉVISÉ AU 29 AOÛT 2007 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget 2007 révisé au 29 août 2007 de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec.

Que le montant de la contribution municipale au déficit soit révisé à 19 854 \$.

2007-10-352 SUJET: DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2006.

2007-10-353 SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

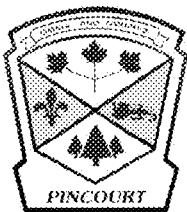
Commission administrative : (aucun)

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 4 septembre 2007

Commission de sécurité publique :

- 10 septembre 2007

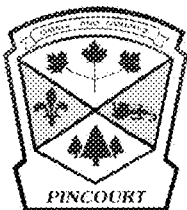


## Ville de **PINCOURT**

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

- 2007-10-354 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**
- Monsieur le conseiller André D'Aragon annonce qu'un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2007-10-355 **AVIS DE MOTION - Taux de taxation pour l'année fiscale 2008**
- Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2008, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2007-10-356 **AVIS DE MOTION - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2008**
- Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2008 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2007-10-357 **AVIS DE MOTION - TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2008**
- Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour les services d'eau et d'égout pour l'année fiscale 2008 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2007-10-358 **AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE ANNUELLE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2008 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT**



## Ville de **PINCOURT**

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2008 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2007-10-359

**AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES BIENS FONDS IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2008 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.**

---

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les biens fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2008 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E., sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2007-10-360

**SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – OCTOBRE 2007**

**PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la trésorière à payer les factures d'honoraires professionnels et les décomptes progressifs suivants :

**A) CDGU**

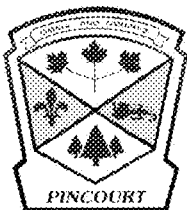
Pour le projet spécial n° GEN-2007-313, la somme de 854,63 \$ représentant le paiement du décompte progressif n° 2 pour les honoraires professionnels de génie pour la réfection d'une partie du boulevard Cardinal-Léger entre l'avenue Forest et le boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-528.

**B) LES PAVAGES THÉORÊT INC.**

Pour le projet spécial n° GEN-2007-313, la somme de 27 079,65 \$ représentant le paiement du décompte progressif n° 1 pour la réfection d'une partie du boulevard Cardinal-Léger entre l'avenue Forest et le boulevard de l'Île.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-528.



## Ville de **PINCOURT**

### C) GENIVAR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Pour le projet spécial n° GEN-2007-309, la somme de 8 776,50 \$ représentant le paiement final pour les services professionnels de génie pour le projet des surpresseurs temporaires du projet « Sommet Boisé ».

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-411.

2007-10-361 SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2007-09-329  
« PAIEMENTS MENSUELS – SEPTEMBRE 2007 »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2007-09-329 en remplaçant, au troisième paragraphe, le montant de 147 612,92 \$ par 178 855,18 \$.

2007-10-362 SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2007-09-333  
« OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFEC-  
TION DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER ENTRE L'AVENUE  
FOREST ET LE BOULEVARD DE L'ÎLE – PROJET N° GEN-  
2007-313 »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

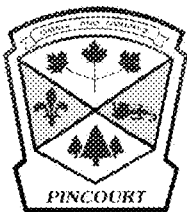
D'amender la résolution numéro 2007-09-333 en remplaçant, au dernier paragraphe, le poste budgétaire 02-410-10-528 par 02-401-10-528.

2007-10-363 SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS  
DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS –  
ACHATS ET DÉPENSES POUR LE PARC CANIN – PROJET  
SPÉCIAL N° GEN-2007-311

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les dépenses et achats auprès de fournisseurs conformes pour la réalisation du « Parc canin » - projet spécial n° GEN-2007-311 pour un montant ne dépassant pas 20 000 \$, toutes taxes incluses.

Qu'un montant de 12 500 \$ pour cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et stationnements et soit imputée au poste comptable 22-700-10-049.



## Ville de **PINCOURT**

Q'un montant de 7 500 \$ pour cette dépense en immobilisation soit financée par le comité Villes et Villages en santé.

2007-10-364

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILIATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS – ACHATS ET DÉPENSES POUR LE CHALET DU PARC BELLEVUE - PROJET N<sup>o</sup> 07-051

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les achats et dépenses auprès de fournisseurs conformes pour la réalisation du projet du chalet du parc Bellevue, projet n<sup>o</sup> 07-051, pour un montant ne dépassant pas 45 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et stationnements et soit imputée au poste comptable 22-700-20-033.

2007-10-365

SUJET: OCTROI DE CONTRAT POUR LA CARACTÉRISATION DU REMBLAI DU GOLF – PROJET N<sup>o</sup> 07-035

Suite à l'approbation de la Commission technique, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la caractérisation du remblai du Golf, projet n<sup>o</sup> 07-035, à Inspec-Sol inc. pour un montant de 16 535 \$, taxes en sus.

D'autoriser les dépenses auprès de fournisseurs conformes pour un montant de 3 000 \$, taxes en sus, représentant la location d'équipement d'excavation.

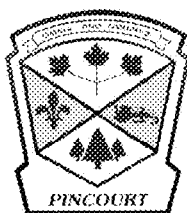
Que ces dépenses, totalisant 19 535 \$, taxes en sus, soient imputées au poste budgétaire 02-401-10-418.

2007-10-366

SUJET: OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉPARTITION DES COÛTS POUR LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION – PROJET N<sup>o</sup> 06-013

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi de contrat pour la répartition des coûts pour la mise à niveau de la station d'épuration, projet n<sup>o</sup> 06-013, à Génivar Société en commandite pour un montant de 4 320 \$, taxes en sus.



## Ville de **PINCOURT**

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-411.

2007-10-367 SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – TRAVAUX ADDITIONNELS POUR LE PROJET DE SURPRESSEURS TEMPORAIRES DU PROJET « SOMMET BOISÉ » - PROJET SPÉCIAL N<sup>o</sup> GEN-2007-309

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'une dépense additionnelle maximum de 4 000 \$, taxes en sus, au contrat de services professionnels pour la réalisation du projet des surpresseurs temporaires du projet Sommet Boisé, projet spécial n<sup>o</sup> GEN-2007-309, à Génivar Société en commandite, octroyé par la résolution n<sup>o</sup> 2007-05-169, soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-411.

2007-10-368 SUJET: RÉVISION DE LA SIGNALISATION DU STATIONNEMENT SUR LA RUE BOYER

Considérant que la Ville de Pincourt désire faciliter la circulation sur la rue Boyer et assurer un accès au transport scolaire et aux véhicules d'urgence en tout temps;

Considérant l'approbation de la Commission de Sécurité publique le 10 septembre 2007, il est,

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

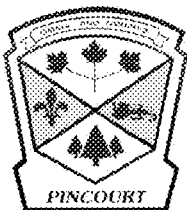
De réviser la signalisation du stationnement sur la rue Boyer en :

- interdisant le stationnement du côté pair de la rue les lundi, mercredi, vendredi et dimanche
- et en interdisant le stationnement du côté impair de la rue les mardi, jeudi et samedi.

2007-10-369 SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PLAN DE MAISON – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »

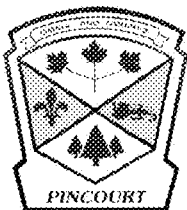
PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour le plan de maison n<sup>o</sup> C-438-32 des Habitations Desrochers Inc. pour la future construction au 1403, rue des Lauriers (lot 3 903 187) dans le projet «Domaine de la Forêt».



## Ville de **PINCOURT**

- 2007-10-370 SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLE DE MAISON – PROJET « SOMMET BOISÉ »
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver le P.I.I.A. pour le modèle de maison « Le Molta II » des Habitations Sylvain Ménard Inc. pour la future construction au 752, rue de la Colline (lot 3 564 253) et que ce modèle soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sommet Boisé ».
- 2007-10-371 SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 94, RUE DU ROCHER (LOT 3 036 690) – RÉDUCTION DE LA MARGE ARRIÈRE - PISCINE CREUSÉE ET REMISE
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge arrière de 1,5 mètre à 0,97 mètre pour la piscine creusée et de la marge arrière de 0,90 mètre à 0,72 mètre pour la remise au 94, rue du Rocher.
- 2007-10-372 SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 268, RUE SHAMROCK (LOT 1 722 579) – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE – GALERIE
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale de 2,0 mètres à 1,97 mètre pour la galerie au 268, rue Shamrock.
- 2007-10-373 SUJET: AUTORISATION AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE DE SIGNER AU NOM DE LA VILLE DE PINCOURT L'ACTE DE SERVITUDE AVEC LES CONSTRUCTIONS ROGIVAL INC.
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## Ville de **PINCOURT**

D'autoriser le maire et la greffière à signer au nom de la Ville de Pincourt l'acte de servitude concernant l'installation d'une conduite de drainage pluvial sur les lots 3 646 004 et 3 646 005.

Tous les frais reliés à cet acte de servitude seront absorbés par les Constructions Rogival Inc.

2007-10-374

**SUJET: AUTORISATION AU MAIRE ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SIGNER UNE ENTENTE QUANT AUX TRAVAUX À CARACTÈRE LOCAL DANS LES COURS D'EAU ET LE RECOUVREMENT DES CRÉANCES**

---

Attendu que la MRC de Vaudreuil-Soulanges propose un projet d'entente cadre à intervenir entre les municipalités de la région et elle-même quant aux travaux à caractère local dans les cours d'eau et au recouvrement des créances;

Attendu que la Ville souhaite adhérer à cette entente;

Attendu les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatifs aux ententes intermunicipales,

En conséquence, il est

**PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux municipalités de la région l'adhésion de la Ville à l'entente ci-dessus mentionnée dans sa version finale du 27 juin 2007.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente.

2007-10-375

**SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – MODIFICATION ÉLECTRIQUE DE LA BARRIÈRE DU GARAGE MUNICIPAL**

---

**PROPOSÉ PAR MN. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner la dépense pour une modification électrique de la barrière du garage municipal auprès de « Denis Bourbonnais et fils inc. » pour un montant de 3 510,81 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-085.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 702,16 \$ à compter de l'exercice financier 2007.



## Ville de **PINCOURT**

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 05 et s'est terminée à 20 h 34.

2007-10-376

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2007

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller  
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 35, de lever la séance du 9 octobre 2007.

---

MICHEL KANDYBA, MAIRE

---

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE